

Hydroliennes en Bretagne : le projet sous l'eau mais pas encore coulé

Le tribunal de Quimper (Finistère) a rendu son délibéré ce vendredi 26 avril 2024, sur la liquidation de la SEM (société d'économie mixte) Morbihan hydro énergies qui gère le projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan.



Ouest-France Isabelle JÉGOUZO Publié le à 17h41

Sévèrement touché mais pas coulé. C'est ainsi que l'on peut qualifier le projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan, de la SEM (société d'économie mixte) Morbihan hydro énergies, présidée par le Vannetais Gérard Thépaut et de Sabella, l'entreprise quimpéroise. Le tribunal de commerce de Quimper (Finistère) a prononcé, ce vendredi 26 avril 2024, une poursuite d'activités jusqu'au 28 juin 2024 de la MHE.

« Il n'y a rien de concret »

C'est une décision qui va permettre à MHE et à Sabella de percevoir les subventions de l'Europe en remboursement des frais engagés, en attendant la décision du recours devant le Conseil d'État, fait par les associations.

Le projet entre deux eaux depuis plusieurs mois pourrait carrément aller au fond le 28 juin 2024. Il reste encore une incertitude. Les Anglais d'Inyaga ont montré de l'intérêt pour racheter l'hydrolienne d'Ouessant. Ils ont également eu vent du projet du Golfe. Mais il n'y a rien de concret. La veille, le Président Macron, a déclaré vouloir développer les énergies renouvelables. La filière hydrolienne n'a jamais été soutenue !